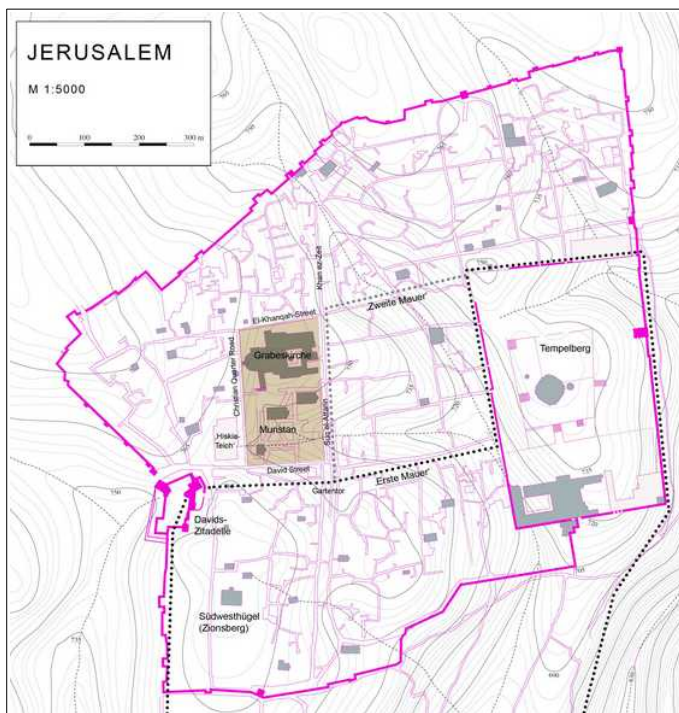




LE MURISTAN

Le lieu de l'ancien hospice est un endroit charmant au cœur de ce quartier.

Le Muristan (hôpital), est un ensemble de rues du quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem non loin de la basilique du Saint Sépulcre. Le marché Aftimos s'y trouve et l'église Luthérienne du Rédempteur y a été construite.



Au sein du Muristan se trouvait le Bimaristan al-Salahi. Comme Muristan, le Bimaristan signifie l'endroit où sont soignés les personnes, l'hôpital en Farsi.

Les bimaristans étaient organisés en deux sections, une pour les hommes et une pour les femmes. Dans ces sections se trouvaient des salles, chacune pour une maladie spécifique et surveillée par un ou plusieurs médecins. Quelques exemples des salles spécialisées sont celles pour les maladies internes, les patients qui ont été attelés, l'accouchement et les maladies transmissibles. L'administration de l'hôpital était basée sur l'emploi d'agents de santé qui nettoyaient l'hôpital et s'occupaient des patients, des médecins et du médecin-chef, appelé Al Saor. Les employés prenaient

des quarts de travail de jour et de nuit pour s'assurer qu'ils étaient tous bien reposés. Une aile supplémentaire, appelée Al Sharabkhana, également connue sous le nom de pharmacie, a été ajoutée pour permettre aux médecins de distribuer facilement les médicaments. Les bimaristans avaient principalement deux objectifs : le bien-être de leurs patients et la formation de nouveaux médecins.

Le Bimaristan al-Salahi est situé dans le quartier de l'ancien Muristan à l'endroit de l'actuel Souk.

D'autres parties du Bimaristan se trouvaient autrefois à l'endroit aujourd'hui occupé par quelques structures du 19^e siècle, parmi lesquelles l'Église luthérienne du Rédempteur (Sainte Marie des Latins). Le Bimaristan est associé à Saladin, qui l'a établi vers 1192, et lui a fourni un waqf (fondation musulmane) comprenant de nombreux biens. Il s'agit en partie de la réhabilitation d'une ancienne structure croisée, qui aurait pu être l'hôpital de Saint-Jean.

Le Bimaristan fonctionnait comme un hôpital qui fournissait gratuitement des soins médicaux aux soldats blessés ainsi qu'aux civils. Il abritait une pharmacie et des salles spéciales pour les dames et les hommes. Il a également servi d'école de médecine, et les sources qui ont survécu citent quelques médecins contemporains éminents qui ont travaillé au bimaristan pendant la première moitié du XIII^e siècle. Le bimaristan fonctionnait encore en 1427. Le bimaristan a été détruit, reconstruit et finalement détérioré avec le temps. En 1458, un tremblement de terre a frappé Jérusalem et détruit le bimaristan. Il semble avoir été restauré et remis en service à la fin du XV^e siècle.



Cependant, le Bimaristan tomba une fois de plus dans un état de ruine en 1555. Il a été reconstruit pendant le règne du sultan ottoman Souleyman Ier. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la majeure partie du Bimaristan était à nouveau en ruines.

En 1869, le gouvernement ottoman a cédé une partie du site à l'État allemand à l'occasion de la visite du prince héritier allemand Friedrich Wilhelm à Jérusalem. En 1893, l'empereur allemand Guillaume II décide de construire l'église luthérienne du Rédempteur sur le site.

Architecture : De la série des salles voûtées qui constituaient autrefois le bimaristan, seules quatre grandes salles consécutives, situées le long de la rue du Roi David, subsistent, mais dans un état de délabrement. Ces salles sont construites en maçonnerie brute et leurs toits voûtés reposent sur des piliers massifs situés aux angles de chaque salle. La rue façade des halles se compose de larges arcs en ogive qui s'ouvrent sur la rue. Aujourd'hui, trois des quatre salles restantes du bimaristan servent de Souk et la quatrième sert de magasin d'antiquités.

Le Bimaristan était en théorie inaliénable car il faisait parti d'un waqf, une fondation qui ne peut vendre ensuite ses biens (fondation de main morte). Cependant les historiens de Jérusalem montrent que cela n'a pas été respecté. Des biens waqf ont été transformés en logement ou affectés à d'autres destinations. Pour le Bimaristan, cela a été fait en plusieurs étapes comme le montre Musa Sroor¹

"Le 10 Rajab 962/1554, le juge de Jérusalem permit à ce *mutawallî* de vendre la partie est du *bîmâristân* à



cause de son mauvais état à Farhâd al-Halabî, responsable du waqf d'al-'Imâra al-'Amira à Jérusalem (Khâssikî Sultân).

Malgré l'interdiction pour des étrangers non musulmans d'acheter des terres dans l'Empire ottoman (interdiction en vigueur jusqu'en 1867), le Patriarcat grec-orthodoxe acheta sans l'autorisation du sultan, plus de la moitié du bâtiment du *bîmâristân*, avant l'occupation égyptienne de la Palestine par Ibrâhîm Pacha en 1831, « ce grâce à ses bonnes relations avec les autorités turques locales. Durant la période égyptienne, le Patriarcat a pris possession du reste du terrain ».

On apprend, à la lecture d'un document provenant du ministère des *Waqfs* du 20 Dhû al-Qa'da 1287/1870, que le sultan Abdul-'Azîz ordonna un *firmân* afin de faire cadeau à l'empereur de Prusse de la parcelle de terre où se trouve le *bîmâristân* ainsi que des biens érigés sur ce terrain, comprenant 32 *dukkâns*, un *makhzan* et une *ma'sara* pour construire une église. La superficie totale était d'environ 5 *dûnums*⁵⁸. Tous ces biens furent rayés du registre des *waqfs* pour être inscrits comme propriété privée au nom de l'ambassade de Prusse. Selon Preine, ces ruines ont de l'importance à cause de « leur emplacement central dans Jérusalem et des souvenirs historiques liés au temps des Croisades. »

¹ La transformation des biens waqfs en propriété privée (jérusalémite et étrangère) à Jérusalem, 1858-1917 Musa Sroor p. 97-128

Le don du Bîmîrîstân al-Salâhî, et des biens lui appartenant, par le sultan ottoman au gouvernement prussien pour y installer une église était une occasion importante non seulement pour consolider les privilèges allemands à Jérusalem mais aussi pour amplifier la propriété immobilière allemande dans cette ville. À partir de ce moment, l'Allemagne essaya de prendre possession des biens immobiliers limitrophes ou d'autres biens appartenant au *bîmîristân*, (biens *waqfs* ou biens privés), en utilisant « l'incitation et la menace ».